

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-
JUSTINE tenue le 6e jour du mois d'avril 2017 à 19h30 à la Mairie située au 167
route 204 à Saint-Justine à laquelle réunion sont présents :

Les conseillères : Linda Gosselin
 Audrey Bédard

Les conseillers : Bernard Poulin
 André Ferland
 Réjean Labonté
 Dany Turcotte

Les membres du Conseil municipal forment le quorum sous la présidence de
Denis Beaulieu, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Prière.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 2 mars 2017.
4. Comptes fournisseurs au 6 avril 2017.
5. Périodes de questions.
6. Inspecteur municipal :
 - 6.1 Service incendie.
 - 6.2 Location de machineries lourdes.
 - 6.3 Centre civique / plancher.
 - 6.4 Entrée ouest / éclairage.
 - 6.5 Modifications règlement d'urbanisme.
 - 6.6 Dérogation mineure / Yvan Lehoux.
 - 6.7 Projet pilote / compostage domestique.
 - 6.8 Programme d'aide à l'entretien réseau routier local.
 - 6.9 Plan d'intervention et renouvellement des conduites.
 - 6.10 TECQ / programmation de travaux.
 - 6.11 Plan de développement de la zone agricole.
 - 6.12 Service « L'EAUGIC ».
7. Questions diverses :
 - 7.1 Œuvre des loisirs.
 - 7.2 Prix du Patrimoine.
 - 7.3 Regroupement des OMH.
 - 7.4 Plan d'action / logo.
 - 7.5 Comité Fondation Rues Principales.
 - 7.6 ADMQ / Congrès et formation.
 - 7.7 Internet haute vitesse / programme brancher pour innover.
 - 7.8 Soirée reconnaissance des Etchemins 2017.
 - 7.9 Centre civique / Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada.
 - 7.10 Règlement sur le prélèvement des eaux.
8. Correspondance :
 - 8.1 FMQ.
 - 8.2 École des Appalaches.
 - 8.3 Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine.
 - 8.4 Centre jeunesse Chaudière-Appalaches.
 - 8.5 Passion FM.
 - 8.6 Festival « Peace in the field ».
 - 8.7 Souper-bénéfice Petits Héros.
 - 8.8 Etchemins en forme.
 - 8.9 Club Richelieu de Saint-Joseph.

9. Période de questions.
10. Levée de l'assemblée.

1-04-17

Il est proposé par André Ferland ;
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants :

- 6.13 Demande de soumission / pavage.
- 6.14 Réseau routier municipal.
- 7.11 VR Liberté / projet agrotouristique.
- 8.10 Fabrique de Sainte-Justine.
- 8.11 Fêtes du 150^e de Lac-Etchemin.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2017

2-04-17

Le procès verbal de la séance du 2 mars 2017 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par André Ferland;
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

4. COMPTES FOURNISSEURS AU 6 AVRIL 2017 :

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 6 AVRIL 2017

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C1700184	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	1 748,78	1 748,78
C1700185	FONDATION DE L'ÉCOLE DES APPALACHES	100,00	100,00
C1700186	MOISSON BEAUCE	100,00	100,00
C1700187	PG SOLUTIONS INC.	1 006,03	1 006,03
C1700188	HYDRO-QUEBEC	806,65	806,65
C1700188	HYDRO-QUEBEC	502,52	502,52
C1700188	HYDRO-QUEBEC	779,50	779,50
C1700189	CENTRE DE PNEUX D.D. INC.	1 724,63	1 724,63
C1700190	INTERFAS EN FIDUCIE	4 040,19	4 040,19
C1700191	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	89,40	89,40
C1700192	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	32 200,00	32 200,00
C1700193	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	169 203,33	169 203,33
C1700194	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	35,64	35,64
C1700195	ALARME MICROCOM INC.	241,03	241,03
C1700196	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
	MARIO LAPIERRE	456,39	456,39
	JEAN-PHILIPPE CHABOT	468,30	468,30
	LUC DEBLOIS	299,25	299,25
	CLAUDE DION	179,55	179,55
	POMPIERS DE SAINTE-JUSTINE	744,80	744,80
C1700197	MARIO LAPIERRE	25,00	
C1700198	AON HEWITT	4 298,15	
C1700199	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	10 583,57	
C1700200	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	646,72	
C1700200	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	3 325,76	
C1700201	INTERFAS EN FIDUCIE	3 740,98	
C1700202	ÉTHIER AVOCATS	929,86	
C1700203	ORIZON MOBILE	144,87	
C1700203	ORIZON MOBILE	437,10	

C1700203	ORIZON MOBILE	113,72	
C1700204	SOGETEL INC.	608,31	
C1700204	SOGETEL INC.	53,93	
C1700205	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	16,00	
C1700206	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	162,56	
C1700207	COOP STE-JUSTINE	4 457,01	
C1700207	COOP STE-JUSTINE	914,45	
C1700208	POMPIERS DE SAINTE-JUSTINE	250,00	
C1700209	RÉAL HUOT INC.	1 855,07	
C1700210	HYDRO-QUEBEC	1 204,54	
C1700210	HYDRO-QUEBEC	1 954,65	
C1700210	HYDRO-QUEBEC	926,76	
C1700210	HYDRO-QUEBEC	890,75	
C1700210	HYDRO-QUEBEC	2 117,00	
C1700210	HYDRO-QUEBEC	1 461,49	
C1700211	RÉGIE INTER DES ETCHEMINS	6 314,50	
C1700212	RÉGIE INTER DES DÉCHETS DE CJLLR	14 918,50	
C1700213	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	269,00	
C1700213	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	176,20	
C1700214	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	19,28	
C1700215	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	134,72	
C1700215	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	109,99	
C1700216	BELL MOBILITÉ INC.	58,32	
C1700217	PAULO ET REMY INC.	17,25	
C1700218	COM NORMES ÉQUITÉ SANTE SECURITE TRAVAIL	218,46	
C1700219	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	88,71	
C1700220	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	273,68	
C1700221	MUNICIPALITE DE ST-CYPRIEN	127,50	
C1700222	STELM INC.	264,44	
C1700223	LES PNEUS BEAUCERONS INC.	954,18	
C1700224	COMPASS MINERALS CANADA - QUÉBEC	1 257,61	
C1700225	TRACTION	42,24	
C1700226	PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE	2 218,07	
C1700226	PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE	1 521,68	
C1700227	CST CANADA - ST-GEORGES	1 452,60	
C1700227	CST CANADA - ST-GEORGES	1 963,08	
C1700227	CST CANADA - ST-GEORGES	1 981,55	
C1700228	ENVIRONEX	208,24	
C1700228	ENVIRONEX	303,35	
C1700228	ENVIRONEX	247,74	
C1700228	ENVIRONEX	99,23	
C1700229	LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.	850,00	
C1700230	M.R.C. DES ETCHEMINS	81,66	
C1700230	M.R.C. DES ETCHEMINS	1 819,27	
C1700231	EMCO DISTRIBUTION LTEE	159,90	
C1700232	RÉSEAU BIBLIO	1 132,85	
C1700233	EXTINCTEURS DE BEAUCE INC.	329,75	
C1700234	PRODUITS SANITECH	113,41	
C1700235	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON	2 973,02	
C1700236	FONDATION HÔTEL-DIEU DE LÉVIS	1 367,00	
C1700237	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C1700238	LGC PRO LOGISTIQUE S.E.N.C.	69,97	
C1700239	LES MOULURES LEPAGE ENR.	919,80	
C1700240	THOMAS TANGUAY	45,00	
	TOTAL	301 174,35	214 865,99
	SOLDE À PAYER	86308,36	
	ENCAISSE	94528,37	

3-04-17

Sur une proposition de Monsieur Bernard Poulin,
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6. INSPECTEUR MUNICIPAL :

6.1 Régie incendie :

4-04-17

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte le programme sur l'entretien, l'inspection et le renouvellement des tenues de combat ainsi que l'ajout des bâtiments agricoles et acéricoles au programme des risques élevées et très élevés adoptés par la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE

5-04-17

Il est proposé par Dany Turcotte,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine nomme messieurs Luc Audet et Gilles Audet à titre de pompier volontaire pour le service incendie de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

6.2 Location de machineries lourdes :

6-04-17

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Sainte-Justine a procédé à une demande de soumissions par invitation auprès de 2 entrepreneurs locaux pour la location de machineries lourdes pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE les 2 offres déposées ont été jugées conformes;

CONSIDÉRANT QUE les prix de location de machineries lourdes varient d'un entrepreneur à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE chacun des entrepreneurs offre pour certaines machineries ou pour certaines machineries munies d'équipements spécialisés, des prix qui varient;

CONSIDÉRANT QUE les taux horaires soumis par les soumissionnaires sont les suivants :

9051-2641 Québec inc. : (Les Entreprises JAGR)	Pelle John Deere, 200 CLC, année 2015 :	113.75\$
	avec ripper :	113.75\$
	Pelle Komatsu, PC160, année 2007 :	98.75\$
	Camion Sterling, STE, année 2008 :	76.03\$
Entreprises Nelson Bélisle :	Pelle Volvo, EC 210, année 2005 :	120.00\$
	avec marteau :	240.00\$
	avec ripper :	130.00\$
	Pelle Cat, 321 D, année 2011 :	118.75\$
	avec ripper :	130.00\$
	Camion Inter, 70S, année 2005 :	76.03\$
	Camion Conve Peter, année 2007 :	76.03\$
	Camion Con Kenwo, fardier, année 2007 :	94.09\$

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la soumission déposée par la compagnie 9051-2641 Québec inc (Les Entreprises JAGR) selon les taux horaires énumérés dans le préambule de la présente résolution;

QUE ledit conseil municipal accepte également la soumission déposée par les Entreprises Nelson Bélisle pour la location de la pelle Volvo, EC 210, avec marteau pour la somme de 240.00 \$ l'heure;

QUE dans l'éventualité où une machinerie appartenant à la compagnie 9051-2641 Québec Inc. (Les Entreprises JAGR) ne pouvait être disponible lors de travaux municipaux, la Municipalité de Sainte-Justine se réserve le privilège de louer une machinerie appartenant aux Entreprises Nelson Bélisle et ce, suite à un avis écrit transmis à la compagnie 9051-2641 Québec Inc. (Les Entreprises JAGR).

Linda Gosselin s'est retirée lors de l'étude et l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE

6.3 Centre civique / Plancher :

Le conseil municipal est informé que ce dossier a été transmis à la MRC dans le cadre de la « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ».

6.4 Entrée ouest / éclairage :

Le conseil municipal est informé des dossiers développement dans ce dossier notamment en ce qui a trait à la demande soumise à la MRC dans le cadre de la « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ».

6.5 Modifications – Règlements d'urbanisme :

AVIS DE MOTION

Je soussignée, Audrey Bédard, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance, un règlement visant à modifier le règlement de zonage no. 76-07.

Audrey Bédard, conseillère

7-04-17

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 76-07 fut adopté le 21^e jour du mois de juin 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 76-07 afin de CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS ET À AJOUTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT CERTAINS TYPES DE CONSTRUCTION;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par André Ferland et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine adopte, le premier projet de règlement numéro 164-17 suivant:

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 164-17 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 76-07 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS ET À AJOUTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT CERTAINS TYPES DE CONSTRUCTION »;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le but du présent projet de règlement est de permettre l'adoption du document « Règlement no. 164-17 » annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long récité.

ARTICLE 3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

6.6 Dérogation mineure – Yvan Lehoux :

8-04-17

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Yvan Lehoux qui désire régulariser la marge de recul arrière du garage résidentiel à .78 mètre de la ligne arrière comparativement à la norme de 1 mètre;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié selon la loi le 14 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Bernard Poulin
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Yvan Lehoux pour régulariser la marge de recul arrière du garage résidentiel à .78 mètre de la ligne arrière comparativement à la norme prescrite de 1 mètre pour la marge de recul arrière (article 7.2.1 du règlement de zonage 76-07);

QUE le Conseil municipal est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux à M. Lehoux;

QUE ledit Conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

6.7 Projet pilote / compostage domestique :

Le conseil municipal est informé que nous avons reçu les 10 candidatures pour le projet pilote de compostage domestique de la MRC des Etchemins.

6.8 Programme d'aide à l'entretien réseau routier local :

9-04-17

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 82 489\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS,

Sur une proposition de Linda Gosselin,

Il est unanimement résolu et adopté

Que la municipalité de Sainte-Justine informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

6.9 Plan d'intervention et renouvellement des conduites :

Le conseil est informé de l'état de ce dossier, notamment en ce qui a trait à l'inspection des conduites et à l'arpentage des travaux projetés.

6.10 TECQ / programmation de travaux :

10-04-17

Attendu que la municipalité de Sainte-Justine a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité de Sainte-Justine doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Dany Turcotte,

Il est résolu que :

QUE la municipalité de Sainte-Justine s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité de Sainte-Justine s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité de Sainte-Justine approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité de Sainte-Justine s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité de Sainte-Justine s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

6.11 Plan de développement de la zone agricole :

11-04-17

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins souhaite élaborer un Plan de développement de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) offre une aide financière aux MRC pour doter celles-ci de Plans de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière ne peut excéder 50% des dépenses admissibles, et ce, jusqu'à concurrence de 40 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le PDZA constitue un outil de planification ayant, entre autres, pour principaux objectif :

- Dresser un portrait le plus exhaustif possible du territoire et des activités agricoles;
Assurer une cohabitation harmonieuse sur le territoire agricole (multifonctionnalité);
- Promouvoir l'agriculture et l'agrotourisme;
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine et le paysage agricole;

- Favoriser la protection et la mise en valeur des ressources forestières;
- Assurer l'occupation du territoire;
- Soutenir la relève agricole;
Explorer les opportunités de développement, tant des filières actuelles que des nouveaux marchés (bio, nouvelles productions, etc.);

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine accorde son appui à la MRC des Etchemins et souhaite collaborer à l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole.

QUE l'appui et la collaboration accordée à la MRC n'entraînera aucune dépense directe de la part de la municipalité (assistance à des rencontres et cueillette d'informations pourraient être requises de façon ponctuelle).

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE

6.12 Service « L'EAUGIC » :

Le conseil municipal convient de ne pas adhérer à ce service.

6.13 Demande de soumissions – pavage :

12-04-17

Il est proposé par Audrey Bédard,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine demande des soumissions par invitation, en vue de l'exécution de travaux de pavage et de rapiéçage à la finisseuse de différentes rues de la municipalité;

QUE les renseignements relatifs à cette demande de soumission sont plus amplement décrits dans le document intitulé « soumission par invitation en vue de l'exécution de travaux de pavage » annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE les soumissions seront reçues sous enveloppe cachetée portant la mention « soumission – pavage » à la Mairie située au 167, route 204, Sainte-Justine, jusqu'à 14 heures le 2 mai 2017 et seront ouvertes le même jour à la même heure;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par le soumissionnaire.

ADOPTÉE

6.14 Réseau routier local :

13-04-17

Considérant que la municipalité de Sainte-Justine devra effectuer des travaux de pavage sur des tronçons des rues Industrielle, Coop, Ste-Anne et Principale ainsi que du boulevard Lessard ainsi que des travaux de rapiéçage sur ses chemins municipaux pour un montant approximatif de 93 500\$;

Considérant que le conseil municipal de Sainte-Justine a prévu investir la somme de 65 000\$ dans les travaux susmentionnés;

Considérant le manque à gagner de 28 500\$ pour réaliser ces travaux;

En conséquence de ce qui précède,

Il est proposé par André Ferland
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine demande à Mme Dominique Vien, députée de Bellechasse, une aide financière de 28 500\$ dans le cadre de l'enveloppe budgétaire du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉE

7. QUESTIONS DIVERSES

7.1 Oeuvre des loisirs :

14-04-17

Il est proposé par Bernard Poulin,
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet, en lien avec la demande de subvention déposée au « Fonds des petites collectivités – Infrastructures collectives » pour le Centre sportif Claude-Bédard.

ADOPTÉE

15-04-17

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise la directrice des loisirs, Maryse Bilodeau, à faire une demande de permis de réunion pour vendre des boissons alcoolisées à l'occasion de la Fête nationale, le 23 juin 2017.

ADOPTÉE

7.2 Prix du patrimoine :

Monsieur Denis Beaulieu représentera la municipalité lors du dévoilement des lauréats de la MRC des Etchemins pour les prix du patrimoine 2017.

7.3 Regroupement des OMH :

16-04-17

CONSIDÉRANT que suite à la révision de ses programmes, la Société d'habitation du Québec a suggéré le regroupement des Offices municipaux d'habitation en guise de mesure d'optimisation ;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC des Etchemins a convenu d'opter pour un regroupement volontaire des OMH situés sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de l'OMH de Sainte-Justine est favorable à un regroupement d'offices sur le territoire de la MRC des Etchemins ;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Dany Turcotte,
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise l'adhésion de l'OMH de Sainte-Justine à l'OMH de la MRC des Etchemins;

QUE dans le contexte de la revitalisation du territoire de la MRC des Etchemins, ledit conseil municipal juge déplorable que ce nouvel office municipal d'habitation ne regroupe pas l'ensemble des offices municipaux situés sur le territoire de notre MRC, au détriment des emplois et des achats locaux que ce nouvel office régional aurait pu créer.

ADOPTÉE

7.4 Plan d'action - Logo :

17-04-17

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la proposition numéro 1 du nouveau logo de la Municipalité préparé par Yanick Lévesque et Isabelle Giasson.

ADOPTÉE

7.5 Comité fondation rues principale :

18-04-17

Il est proposé par Audrey Bédard,
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte les orientations présentées par le comité « Fondation rues Principales » notamment en ce qui a trait au projet de crédit de

peinture sur la rue Principale, à la préparation d'un plan d'implantation de l'entrée est, au remplacement de la signalisation et à la décoration avec le nouveau slogan « Imagine ».

ADOPTÉE

7.6 ADMQ / Congrès et formation :

19-04-17

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le directeur général à participer au congrès 2017 de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Québec les 14, 15 et 16 juin prochain;

Que ledit conseil municipal autorise également le directeur général à s'inscrire à la formation « Directeurs généraux locaux et de MRC : rôles et collaborations » qui aura lieu le 10 mai 2017 à Lac-Etchemin.

ADOPTÉE

7.7 Internet haute vitesse / programme brancher pour innover :

Ce dossier est présentement à l'étude et la compagnie Sogetel devrait déposer un projet dans le cadre de ce programme.

7.8 Soirée reconnaissance des Etchemins 2017 :

Le conseil municipal soumettra une liste de candidature pour la soirée reconnaissance des Etchemins 2017 qui aura lieu à Lac-Etchemin le 3 juin prochain.

7.9 Centre civique / fonds agriesprit de financement agricole canada :

20-04-17

Il est proposé par Bernard Poulin,
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le directeur général à effectuer une demande d'aide financière dans le cadre du « Fonds AgriEsprit » de Financement agricole Canada pour la réfection de la Salle Gatien-Lapointe du Centre civique.

ADOPTÉE

7.10 Règlement sur le prélèvement des eaux :

Le conseil municipal convient de ne pas adopter le projet de règlement municipal sur les distances séparatrices entre les sources d'eau potable et les installations des sociétés gazières.

7.11 VR liberté – projet agrotouristique :

21-04-17

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la demande présentée pour le projet VR Liberté afin d'offrir 5 emplacements d'une durée de 24 heures au Centre sportif Claude-Bédard.

ADOPTÉE

8. CORRESPONDANCE :

8.1 FMQ :

La correspondance de la FMQ a été transférée par courriel aux membres du conseil municipal.

8.2 École des Appalaches :

22-04-17

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 50\$ au projet « Je nage pour la vie » qui aura lieu le 8 avril 2017 à l'École des Appalaches.

ADOPTÉE

23-04-17

Il est proposé par Dany Turcotte,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise le comité organisateur du projet « Le 80 des Etchemins », réalisé en collaboration avec les élèves du programme Monde, culture et langues de l'École des Appalaches, à circuler sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Justine lors de cet évènement qui aura lieu le 3 juin 2017;

QUE ledit conseil municipal consent également à prêter un camion léger qui servira d'escorte routière lors de cet évènement.

ADOPTÉE

8.3 Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine :

Le conseil municipal convient de ne pas appuyer cette résolution.

8.4 Centre jeunesse Chaudière-Appalaches :

Le conseil municipal refuse d'acheter un billet de 100 \$ pour la fondation du centre jeunesse Chaudière-Appalaches.

8.5 Passion FM :

24-04-17

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine procède à l'achat de 2 cartes pour le souper bénéfice de Passion FM.

ADOPTÉE

25-04-17

Il est proposé par Audrey Bédard,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine convient de déplacer la séance ordinaire initialement prévue le 4 mai 2017 à 19h30, au mercredi 3 mai 2017 à 19h30.

ADOPTÉE

8.6 Festival « Peace in the field » :

Le conseil municipal convient de ne pas contribuer financièrement à cette activité.

8.7 Souper- bénéfice petits Héros :

26-04-17

Il est proposé par Bernard Poulin,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine verse la somme de 50\$ pour l'organisation du souper bénéfice « Petits héros » qui se tiendra le 20 avril 2017 à la Cache à Maxime.

ADOPTÉE

8.8 Etchemins en forme :

Mesdames Audrey Bédard, Linda Gosselin, Maryse Bilodeau et Monsieur Denis Beaulieu participeront au souper-rencontre du 18 mai prochain qui sera suivi de la conférence publique avec Josée Lavigueur.

8.9 Club Richelieu de Saint-Joseph :

Le conseil municipal convient de ne pas participer à cette activité.

8.10 Fabrique de Sainte-Justine :

27-04-17

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 100\$ à la Fabrique de Sainte-Justine pour l'organisation du dîner spaghetti du 23 avril.

ADOPTÉE

8.11 Fêtes du 150^e de Lac-Etchemin :

28-04-17

Il est proposé par Dany Turcotte,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte de procéder à l'achat d'une carte pour la journée des aînés organisée dans le cadre des Fêtes du 150^e de Lac-Etchemin.

ADOPTÉE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

29-04-17

Il est proposé par Réjean Labonté
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QU'À 21h50, le conseil municipal de Sainte-Justine ajourne la présente séance au mardi 18 avril à 19h30.

ADOPTÉE

S/ _____

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

S/ _____

PRÉSIDENT